

Image not found or type unknown



Robinet d'arrêt d'urgence (eau)

Par **mumble**, le **01/04/2011** à **17:44**

Bonjour,

Mon robinet d'arrêt d'urgence se situe chez mes voisins. Il s'agit d'un restaurant ouvert de 11h à 14h et de 18h à 23h. Je n'ai donc pas un libre accès au robinet d'urgence ainsi qu'à mon compteur d'eau.

Est ce légal ou puis je demander au propriétaire de me le mettre à disposition (à ses frais).

Merci